

MUNICIPALITE

RE P O N S E

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts
au sujet du soutien aux personnes en réinsertion professionnelle

—

Renens, le 13 février 2009/srms

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 23 janvier 2009, M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts ont déposé une interpellation ayant pour objet le soutien aux personnes en réinsertion professionnelle.

La 5^{ème} révision de l'Assurance a mis l'accent sur la réinsertion professionnelle. Cela sous-entend également que les entreprises ont un rôle important à jouer. La Commune de Renens aussi en qualité d'employeur.

—

Aux questions posées par l'interpellateur, la Municipalité y répond de la manière suivante :

1. La Commune de Renens a-t-elle été sollicitée par l'Office AI ou d'autres associations s'occupant de la réinsertion professionnelle ?

Il y a lieu de préciser tout d'abord, que la Loi sur l'Assurance-Invalidité (LAI) a toujours eu pour principe que la réadaptation primait sur la rente (article 4). Ce qui a changé dans la 5^{ème} révision consiste notamment dans la précocité des mesures : détection précoce et intervention précoce afin de limiter les risques d'invalidation menant à la rente. Un des buts visés est de permettre à l'employé/assuré de conserver son emploi et son poste au sein de l'entreprise.

Au moment de l'entrée en vigueur de la révision de la loi, plusieurs acteurs de l'Office AI ont pris contact avec le Service du personnel : coordinateurs emploi, conseillers, spécialistes en détection précoce pour présenter, expliquer les nouvelles mesures et l'organisation de l'Office.

De tout temps, la Ville de Renens s'est montrée ouverte à la réinsertion professionnelle de personnes ayant une atteinte à la santé en accueillant des personnes en stage. Il faut également mentionner que l'employeur Ville de Renens attache une importance primordiale à garder son personnel pouvant être atteint dans sa santé et à tout entreprendre pour trouver des solutions à l'interne. Cette position est certainement la meilleure en matière de prévention de l'invalidation, mais peut parfois limiter l'accueil de personnes venant de l'extérieur pour des questions de capacité d'encadrement et de places de travail.

La Ville de Renens collabore également avec des organismes spécialisés dans le placement, la formation et la réinsertion de personnes handicapées, tels que la Fondation Intégration Pour Tous (IPT), les Centres ORIF (Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle), Mode d'emploi ou d'institutions telles que la Château de Seedorf par exemple.

2. Si oui, pour quel types de prestations (stages, formation) et quels ont été les engagements de la Commune ?

Les stages organisés au sein de la Commune ont généralement une visée d'évaluation et de réinsertion. Evaluation pour vérifier la pertinence du projet professionnel et valider que la cible professionnelle est compatible avec l'atteinte à la santé et les compétences de la personne ; réinsertion, car toute expérience en entreprise est un pas vers la reprise d'activité.

En 2008, trois stages d'évaluation/réinsertion ont été accomplis (2 stages d'un mois et 1 stage de 3 semaines) auprès des services de l'Administration communale. A titre d'exemple, l'un des stages a été organisé auprès des conciergeries pour une personne atteinte de troubles de l'audition. Il s'est avéré, au cours de cette période, que l'utilisation des aspirateurs industriels n'était pas compatible avec l'atteinte à la santé et limitait trop fortement une activité dans ce domaine.

En comparaison aux autres années, il n'est pas observé d'augmentation significative des demandes de la part de l'Office AI ou d'autres organismes, consécutive à l'entrée en vigueur de la 5^{ème} révision de l'Assurance-Invalidité au 1^{er} janvier 2008.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ